Compte rendu de la réunion du 12 mars 2016

Présents : tous les conseillers

Secrétaire de séance : Evelyne BOYER Date de convocation : 07 mars 2016.

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Vote des comptes administratifs :

Ceux-ci sont présentés par Gérard Petit.

Budget principal

	Dépenses	Recettes	Excédent ou Déficit	résultat
			2014	
Section	506 102.54	535 822.20	136 869.16	+ 166 588.82
exploitation				
Section	305 277.25	330 857.73		
investissement			- 93 882.85	- 56 568.19
Restes à réaliser	75 673.82	87 408.00		

En 2016, 110 020,63€ seront reportés en section de fonctionnement.

Budget lotissement:

adget to to comment to							
	Dépenses	Recettes	Déficit 2014	résultat			
Section exploitation	61 785.09	61 785.09	0	0			
Section investissement	59 385.92	60 060.09	10 060.09	- 9 385.92			

Mis aux votes, les comptes administratifs sont votés à l'unanimité et quitus est donné au Maire. Monsieur le Maire informe le Conseil que la création d'un budget « caisse des écoles » retraçant les dépenses de l'école est envisagée.

Vote des comptes de gestion

Les comptes de gestion, fidèles aux comptes administratifs sont eux aussi, votés à l'unanimité.

Participation à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze : La participation 2016 de 4 763 € sera fiscalisée - accord du conseil.

<u>Bibliothèque</u> : la convention va être renouvelée pour 4 ans soit jusqu'en 2019 avec la Bibliothèque départementale de prêt. Accord du conseil.

<u>Contrat agent occasionnel</u>: La garderie matin et soir des enfants est à la charge de la commune. L'agent recruté remplace la titulaire en congé parental. Le contrat de 5h/jour est renouvelé jusqu'au 17 septembre. Accord pour signature du contrat.

<u>Indemnités maire et adjoints</u>: une nouvelle loi rend obligatoire le versement de l'indemnité maximale due aux maires et adjoints dans les communes de - 1000 habitants. Le maire et les adjoints ne souhaitent pas modifier leur indemnité. Affaire à suivre.

<u>Demande du Fonds de soutien territorial</u> : subvention versée par la CABB. Le dossier doit être renvoyé à l'agglo avant le 31 mars. Le maire propose de déposer un dossier pour la 1^{ère} tranche du PAB –rue des Ormeaux jusqu'au cimetière.

Haut débit : les travaux sont commencés, rue des Fontaines ; les chambres de tirage sont installées. Reste l'aménagement de l'espace et le passage de la fibre.

Réunion du budget : 11 avril à 20h.